

Séparation de polices

Personnes restant dans le contrat actuel

Preneur / Preneuse d'assurance principal(e):

Nom	Prénom
N° d'assuré	Date de naissance
Rue, n°	NPA, localité
E-mail	Téléphone

Personnes coassurées:

Nom	Prénom
N° d'assuré	Date de naissance

Nom	Prénom
N° d'assuré	Date de naissance

Qui doit recevoir une nouvelle police?

Preneur / Preneuse d'assurance principal(e):

Nom	Prénom
N° d'assuré	Date de naissance
Rue, n°	NPA, localité
E-mail	Téléphone

Personnes coassurées:

Nom	Prénom
N° d'assuré	Date de naissance

Nom	Prénom
N° d'assuré	Date de naissance

À partir de quand la nouvelle police doit-elle commencer?

Date

Adresse et informations de paiement

Votre adresse change-t-elle sur la nouvelle police?

Oui Rue, numéro, NPA, localité
Non

Coordonnées bancaires/postales

Le/la titulaire du compte bancaire et postal doit correspondre au nouveau preneur d'assurance principal/à la nouvelle preneuse d'assurance principale.

Nom de la banque

IBAN ou n° de compte postal

Mode de paiement

mensuel tous les deux mois trimestriel tous les quatre mois semestriel (1% d'escompte) annuel (2% d'escompte)
Recouvrement direct (LSV) Recouvrement direct CH-DD PostFinance

Souhaitez-vous des produits supplémentaires sur la nouvelle police?

protect Informations: www.sympany.ch/fr/protect

tourist 50 (personne seule) ou tourist 100 (famille)*

tourist 250 (personne seule) ou tourist 500 (famille)* Informations: www.sympany.ch/fr/tourist

* Si vous avez entre 18 et 25 ans et que vous habitez chez vos parents, la couverture famille **tourist** de vos parents s'applique et vous n'avez pas à sélectionner **tourist** ici. Dès l'année de vos 26 ans ou lorsque vous quittez le ménage parental, **tourist** peut être ajoutée à votre propre assurance. Veuillez alors contacter le service clientèle.

Lieu et date Signature Preneur / Preneuse d'assurance principal(e)

Lieu et date Signature Nouveau preneur/Nouvelle preneuse d'assurance principal(e)

Signature de toutes les personnes majeures mentionnées

Important: si des enfants mineurs sont concernés par la séparation de polices, nous avons besoin des signatures des deux titulaires de l'autorité parentale.

Lieu et date Signature de la personne investie de l'autorité parentale 1

Lieu et date Signature de la personne investie de l'autorité parentale 2